

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20

Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Renouvellement du mandat de la Directrice pour une durée de trois ans

Délibération n° **2023-06-174** du 13 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Vu l'article 12 des statuts de l'EPCC Ateliers Médecis, fixant à trois ans la durée des mandats de renouvellement et conditionnant ce renouvellement à l'approbation par le Conseil d'administration du projet présenté par le Directeur ;

Vu l'article 12.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médecis déterminant les conditions de renouvellement du mandat du directeur par période de trois ans après approbation par le conseil d'administration du projet présenté ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2018-09-69 du 18 septembre 2018 des Ateliers Médecis portant sur la nomination de la Directrice de l'EPCC ;

Vu l'article 8 du contrat de travail de Catherine Bouvard, Directrice de l'EPCC, en date du 1^{er} janvier 2019, qui indique que le Conseil d'administration devra se prononcer sur le renouvellement du mandat de direction 6 mois avant son expiration et qu'en cas de renouvellement, la co-contractante bénéficiera d'un nouveau contrat de travail de Droit Public d'une durée de 3 ans, équivalente à la durée du mandat ;

Considérant que la fin du premier mandat de la Directrice de l'EPCC arrive à son terme le 31 décembre 2023 ;

Considérant qu'il convient d'organiser un vote concernant la possibilité de son renouvellement ;

Considérant que ce vote est subordonné à la présentation d'une note d'intention. Celle-ci figure en annexe 5 du rapport.

Le vote sera effectué par scrutin secret, selon les dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Après présentation du bilan et des perspectives de la Direction, le Conseil d'administration procède au vote à bulletins secrets.

Résultats :

Votants : 15

1 bulletin contre

3 bulletins blancs

11 bulletins pour

Le conseil d'administration décide le renouvellement du mandat de la Directrice, Catherine BOUVARD, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Adoption d'une charte des valeurs et des engagements des Ateliers Médicis

Délibération n° **2023-06-175** du 13 juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu les dispositions des chapitres II et VII du titre I du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics, applicables

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant sur la création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le projet de charte ;

Un groupe de travail réunissant des représentants de l'État et des collectivités membres de l'EPCC s'est réuni à deux reprises, le 16 mars puis le 19 avril, afin de définir les objectifs et les termes d'une charte des valeurs et des engagements des Ateliers Médicis.

Ce document (p.j. Annexe n° 2) a pour ambition d'énoncer les valeurs qui rassemblent les membres de l'EPCC sous l'égide desquelles la direction et l'équipe des Ateliers Médicis mettent en œuvre le projet de l'établissement. Il complète un corpus composé des statuts de l'EPCC, des règlements intérieurs du conseil d'administration et de l'établissement ainsi que des différents documents d'orientation adoptés par le Conseil d'administration.

Après présentation du **projet de charte présenté en annexe du présent rapport, après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

Adopte la charte des valeurs et des engagements des Ateliers Médicis.

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Rapport d'activités 2022

Délibération n° **2023-06-176** du 13 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médecis ».

Chaque année, la direction des Ateliers Médecis établit un Rapport d'Activité relatif aux missions réalisées au cours de l'exercice écoulé. Ce document de synthèse est présenté aux administrateurs de l'établissement public de coopération culturelle, comme le demandent les textes.

Quelques éléments marquants de l'année 2022 (détails dans le rapport d'activité en annexe n°3 du présent rapport)

- Un **retour à la normale des activités de programmation** et d'accueil du public, avec la mise en place d'une dynamique de programmation mensuelle de concerts et ciné-clubs, en plus des rendez-vous festivaliers habituels (VOST en avril, Été des Ateliers en juin-juillet, Nuit blanche en octobre, Typo en novembre). 7000 spectateurs et participants ont pris part aux événements et ateliers proposés à l'occasion de cette programmation.
- La grande exposition des **Regards du Grand Paris**, en partenariat avec le Centre national des Arts plastiques, les Magasins généraux, la Société du Grand Paris, le musée Carnavalet Histoire de Paris, etc. L'exposition a rassemblé 11 500 visiteurs aux Magasins généraux, sans compter le public du musée Carnavalet où une salle était entièrement dédiée à la commande, ni les 9 stations de métro RATP et 15 palissades de chantier du Grand Paris Express, la dizaine de sites culturels partenaires (Centre national de la danse, Bibliothèque publique d'information, biennale d'architecture et du paysage de Versailles)
- La **première promotion de l'école La Renverse** à plein temps. Après deux années d'expérimentation, 14 élèves âgés de 18 à 23 ans se sont engagés dans un cursus à temps plein coordonné par les Ateliers Médecis et l'école nationale supérieure des Arts décoratifs, avec le soutien de la Fondation de France et de la Métropole du Grand Paris.
- Le **déploiement de la Cinémathèque idéale des banlieues du monde**. Les Ateliers Médecis étaient partenaires d'un cycle construit par le Centre Pompidou avec et autour d'Alice Diop. Les deux institutions partenaires ont également chacune initié en 2022 des projections mensuelles.

Le soutien aux artistes sous forme de bourses de résidence, de salaires ou d'apport en production est stable en 2022 à hauteur de 2 M€. Ce volume correspond à

- 111 résidences Création en cours
- 96 résidences Transat
- 6 commandes Regards du Grand Paris
- 24 artistes et équipes en résidence aux Ateliers Médecis à Clichy-sous-Bois – Montfermeil

L'implantation des Ateliers Médecis sur leur territoire, comme partout en France, se poursuit ;

- S'agissant de Création en cours, 83% des résidences ont eu lieu en zone rurale, 17% en quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- 10 résidences Transat en quartier prioritaire de la politique de la ville, 22 en zone de revitalisation rurale / 72 résidences dans des structures du champ social (protection de l'enfance, centres d'hébergement d'urgence, etc.), 11 dans des EHPAD.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Prend acte de la présentation du Rapport d'Activité 2022.**

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Actualisation du calendrier et du plan de financement de l'opération immobilière

Délibération n° **2023-06-177** du 13 juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis

Plusieurs échéances ont permis de mettre à jour le calendrier et le plan de financement de l'opération de construction du futur équipement des Ateliers Médicis.

- La demande de permis de construire a été déposée le 14 avril, des pièces complémentaires ont été remises fin mai. Le permis de construire sera ainsi purgé en février 2024
- Validation PRO : 30 juin

- Dossier de consultation des entreprises : juillet
- Lancement appel d'offres : septembre
- Démarrage du chantier : février 2024
- Livraison : avril 2026

A la suite de la commission ministérielle des projets immobiliers (en février) et d'échanges avec différents partenaires, les provisions pour aléas et révisions de prix ont été revues à la hausse, afin d'être les plus adéquates possibles au contexte inflationniste.

Le budget de l'opération s'établit ainsi aujourd'hui à 39,78 M€ toutes dépenses et taxes confondues. L'écart entre les montants définis entre l'APS et l'APD est de 3,78 M€, dont 2 M€ correspondent à l'augmentation des provisions pour aléas et révisions de prix, 1,27M€ correspondent à des ajustements de programme. Le plan de financement a été mis à jour en conséquence.

Subventions publiques : 32,5 M€

- Ministère de la culture : 17 M€
- Métropole du Grand Paris : 8,5 M€
- Région Ile-de-France : 5 M€
- Département de Seine-Saint-Denis : 1 M€
- Communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil : 1 M€

Autres ressources : 7 M€

- Prospections en cours (FEDER, Fonds vert, Agence de l'eau) : 1 M€
- Emprunt Banque des territoires : 1,5 M€
- Autofinancement : 0,300 M€
- Récupération de TVA : 4,5M€

La demande de rescrit fiscal permettant l'assujettissement à la TVA et donc sa récupération totale ou partielle a été adressée au Trésor public en mai 2023, afin de connaître le taux d'assujettissement des Ateliers Médicis à la TVA. En fonction de ce taux le volume de TVA récupéré sur les travaux pourra varier. Par prudence, ce taux a été évalué à ce stade à 65%.

En parallèle, la recherche de mécènes est toujours en cours et se poursuivra tout au long de l'opération, tout comme la mobilisation de dispositifs de financements publics complémentaires.

Toute ressource supérieure ou nouvelle viendra ainsi réduire la part de recours à l'emprunt.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement de l'opération de construction de l'équipement des Ateliers Médicis mis à jour**

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Futur lieu : Autorisation à lancer et signer les marchés de travaux ainsi que le marché relatif à l'assurance Dommage Ouvrage

Délibération n° **2023-06-178** du 13 juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités

Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et notamment ses articles 3 et 6 qui définissent les compétences respectives du Conseil d'administration et celles du Directeur ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Dans le cadre de l'opération de construction du futur lieu de l'EPCC, il y a lieu de lancer et passer les différents marchés de travaux et acquisitions nécessaires à la réalisation du projet ainsi que la passation d'un marché permettant de procéder à la signature des contrats relatifs à l'assurance Dommage Ouvrage.

Concernant les marchés de travaux, sur la parcelle allouée au projet, bordée au Nord par la future Station de Métro (GPE – Ligne 16), à l'Est par la rue Modigliani, au Sud par l'avenue Paul Cézanne et à l'Ouest par la rue Utrillo, le projet, formant front bâti sur la rue Modigliani, se développe suivant un axe longitudinal Sud/Nord et se décompose comme suit :

- Le niveau de sous-sol enchâssé en R-1 abrite un parc de stationnement ainsi que des locaux techniques, des locaux de stockage et le local Recyclerie ;
- Le niveau du rez-de-chaussée accueille l'espace d'exposition Grand module au Nord, le plateau scénique modulable au Sud ainsi que ses locaux dédiés implantés entre ces deux volumes au cœur du bâtiment (stockage, atelier de fabrique...) ;
- Le niveau de mezzanine localisé entre les files 11 et 13 accueille une loge ainsi que le local de stockage dédié à l'atelier de fabrique ;
- Le niveau R+1 accueille l'auditorium ainsi que les studios d'enregistrement au Nord, le plateau de tournage ainsi que les locaux de stockage, les locaux techniques et les loges dédiées à l'usage du plateau de tournage ainsi que du plateau modulable ;
- Le niveau R+2 est essentiellement un niveau « technique » accueillant des locaux techniques et des locaux de stockage ainsi que les accès aux passerelles techniques du plateau de tournage et au gril scénographique du plateau modulable ;
- Les niveaux R+3 à R+5 formant la « coiffe » du bâtiment abritent la salle de restauration, les espaces de détente, des espaces de travail et de formation (ateliers divers) ainsi que les locaux administratifs dédiés à l'usage du bâtiment. La toiture-terrasse végétalisée du R+3 implantée en périphérie du bâtiment d'attique est accessible au public et forme une véritable surface de détente extérieure.

Le montant des travaux est estimé en phase APD à 21 470 000 €HT en valeur novembre 21. Les actualisations et révision sont intégrées au budget toutes dépenses confondues présenté ci-dessus.

Le planning prévisionnel est aujourd'hui défini comme suit :

- Notification du marché : Décembre 2023 ;
- Début de la période de préparation : Janvier 2024 ;

- Commencement des travaux : Février 2024.

Au regard du montant de l'opération et de sa nature la consultation est passée en application de la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

24 lots séparés sont définis pour ce marché :

N°	Intitulé
01	REEMPLOI
02	TERRASSEMENTS – GROS-ŒUVRE – CHARPENTE METALLIQUE
03	CHARPENTE BOIS
04	FACADES MACONNEES PIERRE/BRIQUE
05	ETANCHEITE - COUVERTURE
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM, BOIS & OCCULTATIONS
07	SERRURERIE - METALLERIE
08	MENUISERIES INTERIEURES
09	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS
10	PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX
11	SIGNALETIQUE
12	RETEMENTS DE SOLS SOUPLES
13	RETEMENTS DE SOLS DURS
14	SERRURERIE ET MACHINERIE SCENIQUES
15	MENUISERIES SCENIQUES
16	TRIBUNE TELESCOPIQUE ET FAUTEUILS
17	VOILERIE SCENIQUE
18	RESEAU ET MATERIELS SCENIQUES
19	ASCENSEURS - MONTE-CHARGES
20	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION – RAFRAICHISSEMENT
21	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES – S.S.I
22	PHOTOVOLTAÏQUE
23	VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
24	AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Certains de ces lots feront l'objet d'une procédure adaptée ouverte en application des dispositions du 3° de l'article L. 2123-1 et du 2° de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique dans la mesure où la valeur estimée de ces lots est inférieure à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services ou à 1 million d'euros hors taxes pour des travaux et le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots. Il s'agit notamment des lots relatifs au réemploi, façades maçonnées Pierre/Brique, signalétique, serrurerie et machinerie scénique, réseau et matériels scéniques, ascenseurs et monte-charges et en cours d'étude pour les lots revêtements de sols souples, menuiseries scéniques, tribunes télescopiques et fauteuils, voilerie scénique.

Concernant les lots afférents à la procédure d'appel d'offres, la consultation prend la forme d'un appel d'offres ouvert.

Le cahier des charges inclut une clause de promotion par l'insertion économique afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en parcours d'insertion. Dans le cadre de cet engagement, plusieurs formes de participations sont proposées :

- Soit recruter directement les bénéficiaires : Les contrats de travail seront transmis au Maître d'œuvre ;
- Soit confier à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), ou à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), la mise à disposition de personnel pour la réalisation de tout ou partie des heures d'insertion ;
- Soit sous-traiter ou Co traiter tout ou partie des heures d'insertion à une entreprise d'insertion.

Au regard du montant de l'opération, il appartiendra aux membres de la Commission d'Appel d'offres de se prononcer sur le choix des entreprises retenues pour les lots passés via l'appel d'offres ouvert.

Concernant le marché relatif à l'assurance construction de l'opération son montant est estimé à 388 500 €HT. Elle doit donc faire également l'objet d'une procédure formalisée ; la Commission d'appel d'offres sera également invitée à se prononcer.

Elle a pour objet la souscription d'un contrat d'assurance construction pour assurer ladite opération afin de couvrir :

Marché de base	
DO	Une police d'assurance Dommmages-Ouvrage couvrant les dommages de nature décennale et visée à l'article L242-1 du Code des assurances.
CCRD	Un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale tel que prévu à l'article R243-1 du Code des Assurances, afin de pallier les difficultés que pourraient rencontrer les différents intervenants à l'acte de construire et en vue de garantir leur responsabilité civile décennale à hauteur du coût total de construction déclaré par le Maître de l'Ouvrage.
Prestations supplémentaires éventuelles (Options)	
TRC	Une police d'assurance Tous Risques Chantier couvrant les dommages matériels à l'ouvrage en cours de travaux et jusqu'à un an après la réception (y compris maintenance visite).

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de déléguer ainsi sa compétence à la Directrice de l'Établissement pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des deux opérations présentées au titre de la présente délibération du conseil d'administration et pour signer :

- Les marchés de travaux qui seront exécutés sur la parcelle allouée au projet, dont le montant prévisionnel est fixé à 21 470 000 € HT. En application des dispositions du 3° de l'article L. 2123-1 et du 2° de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique, les lots dont la valeur estimée est inférieure à 1 million d'euros hors taxes feront l'objet d'une procédure adaptée, dès lors que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots.
- Le marché relatif à l'assurance construction de l'opération, dont le montant prévisionnel est fixé à 388 500 € HT.

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Frais de représentation des salariés

Délibération n° **2023-06-179** du 13 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Vu les articles L.2123-18 et suivants, R.2123-22-1 et suivants, D.2123-24, L.5211-13 et D.5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État et des collaborateurs occasionnels du ministère de la Culture ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles ;

Vu l'instruction du ministère de la Culture pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants de 2015 ;

Vu les délibérations n° 2015-12-12 et n° 2016-11-25 relatives aux modalités de remboursement des frais professionnels ;

Vu les délibérations n° 2016-11-26 et n° 2019-06-83 relatives aux frais de représentation de la Directrice et du Directeur délégué ;

Vu la délibération n° 2022-12-159 relative au frais de représentation de certains salariés cadres amenés à représenter la structure ;

Attendu que, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions et lorsque leur fonction le justifie, certains membres de l'équipe de l'EPCC Ateliers Médecis peuvent être amenés à se déplacer et à engager des frais de restauration, de déplacement et d'hébergement pour eux-mêmes mais également pour leurs collègues de travail, leurs partenaires (artistes, institutions, médias, mécènes, autres structures culturelles...) et fournisseurs ;

La présente délibération a pour but d'ajouter la possibilité pour certains salariés d'inviter un artiste ou un partenaire en prenant en charge sa boisson, lors d'une réunion organisée dans un café, et d'en préciser les modalités de remboursement.

Les postes concernés par ce type de dépense, outre ceux listés dans la délibération n° 2022-12-159 relative aux frais de représentation, sont les suivants :

- Chargé·e de communication,
- Chargé·e de production,
- Coordinateur·rice de Transat et attachée à la préfiguration du Campus,
- Coordinateur·rice des actions et relations au territoire,
- Chargé·e du développement et du suivi et des élèves,
- Chargé·e d'action culturelle.

Pour les autres salariés, le remboursement exceptionnel de frais de représentation est envisageable, après validation par écrit et en amont de la Directrice ou du Directeur délégué des Ateliers Médicis (ordre de mission signé ou demande acceptée par mail).

Ces frais de représentation pourront être remboursés sur présentation de justificatifs acquittés, compilés dans une demande de remboursement détaillant l'objet de ces frais et soumise à signature de la Directrice, du Directeur délégué ou de la Directrice administrative et financière.

Ils seront remboursés dans la limite des crédits inscrits au Budget de l'EPCC Ateliers Médicis et sans dépasser les sommes indiquées ci-après :

Boissons	5 euros par jour et par personne invitée
-----------------	--

En outre, le remboursement mensuel de ces frais ne pourra pas dépasser 80 euros par salarié.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise le remboursement des frais de représentation engagés par les salariés dans les limites et selon les modalités exposées ci-dessus.**

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Mise à jour du tableau des emplois

Délibération n° **2023-06-180** du 13 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanents ;

Vu la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015 relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activités de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2016-05-17 et n° 2016-11-23 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2018-03-59 et n° 2019-03-78 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2019-06-82, n° 2020-03-103, n° 2020-12-119, n° 2021-03-124 et n° 2021-04-129, n° 2022-03-151, n°2022-12-162 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relatives à la mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant la proposition d'un nouveau tableau des effectifs,

L'équipe permanente des Ateliers Médicis est aujourd'hui globalement consolidée. Une seule création de poste est proposée. Des modifications non substantielles (changements d'intitulés) seront proposées au prochain Conseil d'Administration, dans la limite du cadre posé par l'organigramme et le budget adoptés en conseil, et en lien avec un travail en cours sur les fiches de postes des salariés et l'organigramme.

Le CDD de Mathilde Moreau, assistante pédagogique de l'école La Renverse depuis le 10 octobre 2022 et jusqu'au 31 juillet 2023, est transformé en CDI et son intitulé devient Chargée du développement et du suivi et des élèves de l'école la Renverse.

TABLEAU DES EMPLOIS					Ancienne dénomination
Poste	Statut	Temps de travail	Nombre de postes	Vote	
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet	1	hors tableau des effectifs	
Directeur delegue	CDI Cadre	Temps complet	1		
Directeur·rice administratif·ve et financier·e	CDI Cadre	Temps complet	1		

Chef-fe comptable	CDI Cadre	Temps complet	1		
Directeur·rice du développement social et culturel	CDI Cadre	Temps complet	1		
Conseiller·e arts visuels et prospective	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable Production	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable de l'action culturelle et développement des publics	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable de la communication	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable de la technique	CDI Cadre	Temps complet	1		
Responsable du programme Création en cours	CDI Cadre	Temps complet	1		
Assistant·e de Direction	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de production	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de production	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de production Création en cours	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e d'action culturelle et développement des publics	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e d'action culturelle et développement des publics	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e d'action culturelle et de médiation	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Coordinateur·rice des actions et relations au territoire	CDI Cadre	Temps complet	1		
Coordinateur·rice de Transat	CDI Cadre	Temps complet	1		
Chargé·e d'accueil	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Comptable	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e d'administration et de ressources humaines	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de communication	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
Chargé·e de développement et du suivi des élèves	CDI Non-cadre	Temps complet	1	création	
Chargé·e de communication	CDI Non-cadre	Temps complet	1		

Technicien·ne polyvalent·e	CDI Non-cadre	Temps complet	1		
----------------------------	---------------	---------------	---	--	--

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.**

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Autorisation de la directrice de l'EPCC à signer une transaction amiable

Délibération n° **2023-06-181** du 13 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC, qui indique que le Conseil d'administration délibère sur les transactions ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée de Madame _____, en date du 15 juin 2022, en tant que

Considérant que Madame _____ est en arrêt maladie depuis le 17 février 2023 et que son avocate a adressé le 7 avril 2023 à la direction des ateliers Médecis un courrier indiquant que sa cliente était arrêtée en raison d'un « syndrome anxiodépressif réactionnel à son vécu professionnel » ;

Considérant que Madame _____ a mandaté son avocate pour rechercher un accord amiable avant une requête pour demander le versement de dommages et intérêts ;

Considérant que dans un contexte de grande fragilité de l'équipe, il est souhaitable d'éviter toute procédure longue et pénible et de pouvoir procéder au recrutement d'un remplaçant au poste qu'occupait Madame _____ ;

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise la Directrice de l'EPCC Ateliers Médecis à signer un accord transactionnel avec Madame _____ prévoyant le versement d'une indemnité de 8500 euros, ainsi que tous les documents y afférents.**

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Composition de la Commission d'Appels d'Offres

Délibération n° **2023-06-182** du 13 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle «Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu la délibération 2015-12-14 du 22 décembre 2015 traitant des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

Vu la délibération n° 2018-01-54 du 10 janvier 2018 traitant de la Commission d'appels d'offres : élection des membres et définition des règles de fonctionnement ;

Vu l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule que les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu la délibération n°2020-10-113 du 13 octobre 2020, portant sur la Commission d'appel d'offre de l'EPCC Ateliers Médicis et ses règles de fonctionnement ;

Vu la délibération n°2022-01-144 du 11 janvier 2022, portant sur la composition de la Commission d'appel d'offre de l'EPCC Ateliers Médicis ;

La Commission d'appel d'offres est composée comme suit :

CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLÉANTS
Personnalité qualifiée, membre du Conseil d'administration, Anne-Claire Mialot	Personnalité qualifiée, membre du Conseil d'administration, Serge Lasvignes
Le DGTDC du Ministère de la Culture ou son représentant	Le DGCA ou son représentant
Le DRAC Ile-de-France ou son représentant	Le Recteur ou son représentant
Le représentant de la Ville de Montfermeil, Xavier Lemoine	Le représentant de la ville Clichy-sous-Bois, Olivier Klein
La Conseillère régionale d'Île de France Déléguée spéciale, Anne-Louise Mesadieu	Le 2eme Vice-président de l'EPT Grand-Paris Grand Est, Rolin Cranoly

Elle est présidée par la Directrice de l'EPCC Ateliers Médicis.

A la suite de la démission du Président Thierry TUOT, il est nécessaire de recomposer la Commission d'appel d'offres.

Il est proposé de désigner Anne-Claire Mialot comme titulaire et Serge Lasvignes comme suppléant.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, se prononce positivement sur les candidatures présentées et élit Madame Anne-Claire MIALOT comme membre titulaire et Monsieur Serge LASVIGNES comme membre suppléant de la Commission d'appel d'offres.

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2023

Le treize juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu au ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré - 75001 Paris, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, représenté par Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine ;

Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel (en visioconférence)

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou, représenté par Charlotte BRUYERE, Directrice générale adjointe

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC (en visioconférence)

Madame Valérie SENGHOR (en visioconférence)

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, pouvoir à Noël Corbin Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture
Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Serge LASVIGNES

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Premier Adjoint, à Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Était également excusée :

Madame Anne-Claire MIALOT, personnalité qualifiée

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, Ministère de la Culture

Madame Séverine MAGRY, Cheffe du Département Danse et Musique, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Carole SPADA, DRAC Adjointe, Direction régionale des affaires culturelles

Madame Véronique MELY, Directrice de la Culture, Région Ile-de-France

Madame Elsa MARTIN, Cheffe du service Création & Diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales, plastiques et jeune création, Région Ile-de-France

Madame Christine MANNAZ-DÉNARIÉ, Chargée de projet livre, littérature et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Robert LACOMBE, Sous-Directeur de la création artistique, Ville de Paris

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe du Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Monsieur Renan BENYAMINA, Directeur délégué, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Madame Aminata SIBY, Assistante de Direction.

- Présents au ministère de la Culture : 12
- Présents en visioconférence : 3
- Pouvoirs : 5 (dont 1 donné à une personne en visioconférence)
- Votants : 20
- Votants et représentés sur place et pouvant participer au vote à bulletin secret : 16

Adhésion groupement d'achat UGAP pour la fourniture d'électricité

Délibération n° **2023-06-183** du 13 juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC des Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et notamment ses articles 3 et 6 qui définissent les compétences respectives du Conseil d'administration et celles du Directeur ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

L'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité et la perspective du Futur Lieu conduisent à anticiper le choix du meilleur fournisseur pour l'ensemble des locaux dont les Ateliers Médicis sont propriétaires ou locataires (lieu actuel, appartements pour loger les artistes, futur lieu).

La complexité de ce type de marché incite à rejoindre un groupement d'achats spécialisé et celui proposé par l'UGAP semble être le plus adapté.

L'UGAP va lancer dans quelques mois une consultation pour la fourniture d'électricité du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 et il est nécessaire, pour en bénéficier, d'adhérer au groupement d'achat par la signature d'une convention avant le 30 juin 2023.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise la Directrice de l'EPCC Ateliers Médicis à signer la « Convention Electricité, ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et des services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP », ainsi que tous les documents y afférents.**

à Paris, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

